



## Réponse

**au postulat 20230067, Boly Kady, PSR, Moeschler Marie, PSR, Stolz Joseline, PSR, Kilezi Ruth, PSR, Torriani Latscha Isabelle, PSR, Vlaiculescu-Graf Christiane, PSR, « Mieux informer la population sur les résultats des votes au Conseil de Ville »**

Le postulat demande :

1. D'analyser la possibilité de publier dans la « Feuille officielle de Bienne et d'Evilard » les résultats des objets votés aux séances du Conseil de ville, en plus de la publication des arrêtés du Conseil municipal proprement dits, en indiquant pour chaque objet discuté au Conseil de ville s'il a été accepté ou refusé, si l'acceptation est partielle, voire si la discussion est reportée.
2. D'examiner la possibilité de publier le dit extrait au format PDF, sur la page internet du Conseil de ville.

Souhaitant apporter de la clarté et de la transparence sur les activités des membres du Parlement de la Ville et éviter un sentiment de « méfiance de la population à l'égard de la politique », le groupe parlementaire PSR propose de publier dans la « Feuille officielle de Bienne et d'Evilard » les résultats des votes au Conseil de ville, en plus de la publication des arrêtés du Conseil municipal.

Conformément à l'art. 8, al. 1, du Règlement du Conseil de ville de Bienne, le « Bureau du Conseil de ville traite de lui-même ou sur décision du Conseil de ville prise en séance plénière des affaires ayant trait au Conseil de ville et organise les manifestations de celui-ci ». Il a donc traité cette proposition en séance du 6 mars 2023.

S'agissant d'une proposition relative au fonctionnement du Conseil de ville, le Bureau dudit Conseil estime être compétent pour répondre au postulat mentionné en titre.

Les constats suivants s'imposent :

Sur le plan légal, étendre la publication des décisions du Conseil de ville à l'ensemble des affaires traitées est possible, mais cela engendrait un travail supplémentaire au secrétariat qui est actuellement en effectif réduit.

Les séances du Conseil de ville sont publiques. Il existe donc une possibilité de savoir comment tel ou tel membre ou groupe a voté sur une affaire déterminée. En outre, les médias sont présents aux séances et rapportent les principales décisions.

Ce qui intéresse surtout l'observateur, c'est le vote individuel qui n'est pas possible actuellement en l'état de la technique, ni de la procédure de comptage des voix dans certaines affaires.

Les procès-verbaux sont accessibles sous forme de fichiers audio sur le site internet de la Ville, à l'issue de chaque séance. Il est donc possible de connaître dans un délai raisonnable les résultats des votes au Conseil de ville.

Une modification de pratique nécessiterait en outre une adaptation du règlement du Conseil de Ville de Bienne (article 30).

De plus, le projet de numérisation du Parlement pourrait inclure le vote électronique individuel, ce qui pourrait conduire à davantage de transparence dans le vote et par conséquent la possibilité de publier les résultats des votes.

Finalement, le Bureau du Conseil de ville n'est pas convaincu par l'affirmation selon laquelle une telle publication inciterait davantage de citoyennes et de citoyens à s'intéresser à la vie politique. Il pense qu'une publication sur internet, dans l'attente de la réalisation du projet de numérisation du Parlement, suffirait.

En date du 26 avril 2023, à la demande du Bureau du Conseil de ville, le Conseil municipal a livré un corapport allant dans le sens de la proposition. « (...) de manière générale », lit-on, « le Conseil municipal est aussi d'avis qu'une publication de toutes les décisions sur internet aurait plus de sens que dans la feuille officielle, surtout si celles-ci sont liées aux affaires qui ont été soumises au Conseil de ville. Concrètement, un portail en ligne comme on en connaît pour le Parlement fédéral ou le Grand Conseil serait une solution idéale. Pour rappel, le Conseil municipal a libéré au début de cette année un crédit d'engagement pour permettre une initialisation d'un projet de « numérisation du Parlement », mentionné à l'avant-dernier paragraphe. Dans l'attente de la réalisation de celui-ci, il pense que le Secrétariat parlementaire pourrait assez facilement conserver sur internet les affaires des séances passées et y ajouter simplement, après chacune d'entre elles, les arrêtés du Conseil de ville sous format .pdf (...) ».

À la lecture de ce qui précède, le Bureau du Conseil de ville propose d'adopter le postulat 20230067 et d'en tenir compte dans le projet de numérisation du Parlement (Digitalisierung Parlament, DiPa).

Bienne, le 8 mai 2023

Au nom du Bureau du Conseil de ville

Le président :

Le secrétaire parlementaire a.i. :

Pascal Bord

Hervé Gullotti

Annexe :

· Postulat 20230067

Vorstoss Nr. / Interv. No :

2023 0067

Termin GR / Délai CM:

Direktion / Direction:

Mitbericht / Corapport:

## Postulat

### **Mieux informer la population sur les résultats des votes au Conseil de Ville**

Le Groupe parlementaire PSR dépose le présent postulat pour demander au Conseil Municipal de :

- 1- Analyser la possibilité de publier dans la « Feuille officielle de Bienne et Evilard » les résultats des objets votés aux séances du Conseil de Ville, en plus de la publication des arrêtés du Conseil Municipal proprement dits, en indiquant pour chaque objet discuté au Conseil de Ville s'il a été accepté ou refusé, si l'acceptation est partielle, voire si la discussion est reportée.
- 2- Examiner la possibilité de publier le dit extrait sous format PDF, sur la page internet du Conseil de Ville.

### Motivation :

La Feuille officielle est distribuée à tous les ménages de Bienne, Evilard et Macolin. Elle informe notamment la population sur les objets qui seront discutés au Conseil de Ville.

La population est ainsi informée sur les objets en cours de traitement. C'est déjà une bonne chose pour la transparence sur les activités de la ville.

Cependant cette information nous semble incomplète, car les personnes vivant à Bienne nous interpellent souvent sur les résultats des discussions et aimeraient savoir si les objets traités ont été adoptés ou non.

Il serait dès lors important d'introduire dans la Feuille officielle les résultats de tous les objets discutés et votés à chaque séance, y compris les objets reportés.

Nous ne demandons pas ici les détails de votes par fraction, ayant conscience que cela peut demander davantage de ressources à mettre en place.

Publier les résultats des objets discutés au Conseil de Ville apporterait davantage d'informations et de transparence sur les activités des membres du parlement et contribuerait peut-être aussi à diminuer la méfiance de la population à l'égard de la politique.

Enfin, les procès-verbaux des séances parlementaires n'étant disponibles que dans un délai très différé, nous l'avons déjà évoqué dans l'intervention déposée par notre groupe et intitulée pour plus de transparence et de démocratie, il nous apparaît que la publication des votations au parlement dans la Feuille officielle apporterait clarté et transparence à plus brève échéance.

Bienne, le 22.02.2023

Au nom du groupe parlementaire PSR.

Kady Boly



Marie Moeschler



Joseline Stolz



Ruth Kilezi



Isabelle Torriani Latscha



Christiane Vlaiculescu-Graf

